

SECTION 1 IDENTIFICATION

Appellation commerciale du produit :	40 Krystal Green
Utilisation recommandée pour :	Nettoyant à vitres et surfaces pour système de pulvérisation CW2
Restrictions d'utilisation :	Pour un usage industriel, institutionnel et en usine alimentaire uniquement
Fabricant :	Maxim Chemical International Inc. 1607 Derwent Way, Delta, C.-B. V3M 6K8, Canada 800-663-9925
Numéro de téléphone d'urgence / Numéro 24 heures :	Canada : Canutec 613-996-6666 É.-U. : Chemtrec 800-424-9300

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers physiques :	AUCUN
Dangers pour la santé :	TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE - Catégorie 4 CORROSION/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1 LÉSIONS/IRRITATIONS OCULAIRES - Catégorie 1

Éléments D'étiquetage:



Mention D'avertissement:	Danger
Mention de Danger:	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H318 Provoque de graves lésions oculaires. H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de Prudence:

Prévention:	P264 Se laver les mains ou la partie du corps touchée soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/vêtements de protection/des lunettes de protection/une visière protégeant le visage.
Interventions:	P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin en cas de malaise. P330: Rincer la bouche. P303 + P361 + P353 SI SUR LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau avec de l'eau [ou se doucher]. P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. P321 Traitement spécifique (voir les informations supplémentaires relatives aux PREMIERS SECOURS sur cette étiquette). P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Stockage:	P405 Garder sous clef.
Élimination:	P501 Éliminer les contenus/le conteneur dans une installation approuvée pour l'élimination des déchets.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Environ Pds.%	Numéro CAS
Éthylène-glycol monobutyl-éther	45-70	111-76-2
Monoéthanolamine	10-30	141-43-5
Hydroxyde d'ammonium	1-5	7664-41-7

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Inhalation: Transporter immédiatement la victime concernée à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau: rincer immédiatement la zone exposée avec de l'eau et du savon pendant au moins

10 minutes. Si l'irritation persiste, ou si le contact a été prolongé, obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec de l'eau chaude courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage et recourir immédiatement à de l'aide médicale.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Si la victime est pleinement consciente, lui faire boire beaucoup d'eau potable afin de diluer le produit. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche si la victime est inconsciente, perd rapidement conscience ou présente des convulsions. Appeler un médecin.

Note au médecin: Traitement basé sur un jugement judicieux des réactions physiques et médicales du patient. En raison de l'analogie structurelle et des données cliniques, cette substance peut avoir un mécanisme d'intoxication similaire à l'éthylène glycol. Sur cette base, un traitement similaire à l'intoxication à l'éthylène glycol peut être bénéfique. Dans les cas où plusieurs onces (60 – 100 ml) ont été ingérées, considérer l'utilisation de l'éthanol et de l'hémodialyse dans le traitement. Consulter les documents courants pour connaître les détails du traitement. Si de l'éthanol est utilisé, une concentration sanguine thérapeutiquement efficace dans la gamme de 100 à 150 mg/dl peut être obtenue en administrant une dose de chargement rapide suivie d'une perfusion intraveineuse continue. Consulter les documents courants pour connaître les détails du traitement. Le 4-méthyl pyrazole (Antizol®) est un bloqueur efficace de l'alcool déshydrogénase et doit être utilisé dans le traitement de l'intoxication à l'éthylène glycol (EG), au di- ou triéthylène glycol (DEG, TEG), à l'éther éthylique de butyléther (EGBE) ou au méthanol, si disponible. Protocole du fomépizole (Brent, J. et al., New England Journal of Medicine, 8 fév. 2001, 344: 6, p. 424–9): dose de charge de 15 mg/kg par voie intraveineuse, faire suivre par une dose bolus de 10 mg/kg toutes les 12 heures; Après 48 heures, augmenter la dose bolus pour atteindre 15 mg/kg toutes les 12 heures. Continuer le fomépizole jusqu'à ce que le méthanol sérique, EG, DEG, TEG ou EGBE soient indétectables. Les signes et symptômes de l'empoisonnement incluent l'acidose métabolique des anions, la dépression du SNC, des lésions tubulaires rénales et une implication tardive potentielle du nerf crânien. L'apparition des symptômes respiratoires, y compris l'œdème pulmonaire, peut être retardée. Les personnes ayant été exposées de façon importante doivent être observées pendant une période 24–48 heures afin de déceler la présence de signes de détresse respiratoire. Maintenir une ventilation et une oxygénation adéquates du patient. En cas d'intoxication sévère, un soutien respiratoire avec ventilation mécanique et une pression expiratoire positive pourront être nécessaires. Si un lavage gastrique est effectué, suggérer un contrôle endotrachéal et/ou œsophagien. Le danger d'aspiration pulmonaire devra être soupesé en fonction de la toxicité en envisageant de vider l'estomac. Le traitement de l'exposition devra viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Les secouristes devront s'assurer de se protéger à l'autoprotéger et d'utiliser les vêtements de protection recommandés (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures).

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction: Brouillard d'eau, mousse antialcool ou produit chimique sec.

Inflammabilité: Ininflammable.

Point de rupture: Ininflammable.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA pour la lutte contre l'incendie. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir toutes les surfaces limitrophes exposées au feu.

Risques inhabituels d'incendie/ explosion: Les produits explosifs sont formés par la réaction de l'ammoniac avec du chlorure d'argent, de l'oxyde d'argent, du brome, de l'iode, de l'or, du mercure, des halogénures de tellure. Cette substance est en mesure de provoquer un risque d'incendie en suspens en cas d'incendie très violent. Ce produit peut produire des vapeurs inflammables qui sont susceptibles de se déplacer vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission ou une éruption violente de vapeur.

Produits de décomposition dangereux: Oxydes d'azote, ammoniac. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. La fumée peut contenir des composés toxiques et/ou irritants non identifiés.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter dans l'environnement ou une source d'eau.

Mesures à prendre à prendre en cas de dispersion ou de déversement du produit: Porter un équipement de protection. Conscire la substance déversée avec des matériaux absorbants, puis s'en départir dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Ne pas laisser le produit s'infiltrer dans les égouts.

Réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre lors de la manutention et du stockage: utiliser une hygiène industrielle appropriée. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les pulvérisations ou brouillards. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart des substances incompatibles. Maintenir le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Conserver à des températures inférieures à 30°C (86°F) et à l'abri du gel. Ne pas entreposer des contenants en aluminium, en cuivre, en alliages de cuivre et galvanisés.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition:

OSHA (PEL): S.O.

ACGIH TLV: S.O.

Autre limite d'exposition: S.O.

Contrôles d'ingénierie appropriés: ventilation générale adéquate.

Interventions de protection individuelle/Équipements de protection individuelle:

Gants: Des gants non perméables (caoutchouc, nitrile) sont recommandés.

Masques/Lunettes de protection: lunettes Protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de sécurité si un contact avec les yeux est susceptible de se produire.

Appareil respiratoire: Ventilation générale adéquate ou ventilation par aspiration locale pour la pulvérisation et le brouillard dans les zones confinées.

Tablier: Non requis pour une utilisation normale du produit.

Bottes: Non requises pour une utilisation normale du produit.

Autres équipements de protection: Bassin oculaire, douche de sécurité et vêtements de protection complets recommandés dans la zone de travail immédiate.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:	Liquide vert foncé.
Odeur:	Parfum floral/d'ammoniac.
Seuil d'odeur:	S.O.
pH:	10,5-11,5
Point de fusion/Point de congélation:	S.O.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	S.O.
Point d'éclair:	Aucune à 100 °C
Taux d'évaporation (eau = 1):	S.O.
Inflammabilité:	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité:	Aucun.
Pression de vapeur:	S.O.
Densité de vapeur:	S.O.
Densité relative/Gravité spécifique (Eau = 1):	0,96 à 20 °C
Solubilité(s):	Soluble dans l'eau
Coefficient de partition: n-octanol/eau:	S.O.
Température d'auto-inflammation:	Non inflammable
Température de décomposition:	S.O.
Viscosité:	S.O.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique: Stable dans des conditions de stockage normales.

Possibilité de réactions dangereuses: l'ajout d'hydroxyde de sodium à cette substance et/ou le chauffage rendra l'ammoniaque gazeux volatil. Le contact avec l'iode, le brome, le calcium, les mélanges d'hypochlorite, le contact avec des halogènes peut provoquer des éclaboussures violentes. Les produits explosifs sont formés par la réaction de l'ammoniac avec du chlorure d'argent, de l'oxyde d'argent, du brome, de l'iode, de l'or, du mercure, des halogénures de tellure.

Conditions à éviter: Températures supérieures à 30 °C (86 °F) et inférieures à 5 °C (41 °F). Éviter le contact avec le cuivre, le zinc, l'étain, l'aluminium et les alliages. Éviter l'acide nitrique, le fluor, le chlore. Éviter les oxydants puissants, les acides forts, les halogènes, les acides minéraux.

Incompatibilité: l'ammoniac est incompatible ou est susceptible de créer des réactions potentiellement dangereuses avec de l'argent, de l'acétaldéhyde, de l'acroléine, du bore, des halogènes, du perchlorate, de l'acide chlorique, du monoxyde de chlore, des chlorures, du tétraoxyde d'azote, de l'étain, du soufre.

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables:	Ingestion, contact avec la peau et les yeux.
Symptômes:	Irritation des yeux et de la peau.
Estimations de la toxicité aiguë:	Toxicité aiguë Catégorie orale 4 – 432 mg/kg, cutanée S.O.
Cancérogénicité:	Non répertorié par le NTP, le CIRC, l'OSHA et l'ACGIH.
Éthylène-glycol monobutyl-éther:	
LD ₅₀ (lapin, par voie orale):	320 mg/kg – Toxicité aiguë Catégorie orale 4
LD ₅₀ (lapin, par voie cutanée):	99 mg/kg – Toxicité aiguë Catégorie cutanée 2
LC ₅₀ (rat, par inhalation):	450 ppm, 4 heures – Toxicité aiguë par inhalation Catégorie S.O.
Monoéthanolamine:	
LD ₅₀ (rat, par voie orale):	1720 mg/kg – Toxicité aiguë Catégorie orale 4
LD ₅₀ (lapin, par voie cutanée):	1000 mg/kg – Toxicité aiguë Catégorie cutanée 3
Hydroxyde d'ammonium:	
LD ₅₀ (lapin, par voie orale):	350 mg/kg – Toxicité aiguë Catégorie orale 4
LD ₅₀ (rat, par inhalation):	2000 ppm, 4 heures – Toxicité aiguë par inhalation Catégorie S.O.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S.O.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes recommandées d'élimination des déchets: Réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RTMD canadien	
Numéro d'identification ONU:	1760 (quantité limitée)
Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (éthanolamine)
Classe(s) de danger pour le transport:	8
Groupe d'emballage:	III

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

INFORMATIONS RELATIVES À LA COTE DE DANGER

- 4 = Extrême
- 3 = Élevé
- 2 = Modéré
- 1 = Léger
- 0 = Négligeable

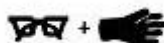
SIMD

2	Santé
1	Inflammabilité
0	Réactivité
B	Personnel

A = Gants, B = Gants et lunettes de protection

C = Lunettes de protection, gants et tablier

Protection SIMD
Groupe B



Toutes les informations pertinentes relatives aux dangers ont été fournies dans cette fiche de données de sécurité, conformément aux exigences de l'administration américaine de la santé et de la sécurité

occupationnelle (29 CRF 1910.1200), des normes étatiques équivalentes des États-Unis et des normes du système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail du Canada (RCR 4).

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Liste des acronymes:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
CRF	Code des Règlements Fédéraux (Code of Federal Regulations)
SIMD (HMIS)	Système d'Identification des Matériaux Dangereux (Hazardous Materials Identification System)
CIRC (IARC)	Centre International de Recherche sur le Cancer (International Agency for Research on Cancer)
FDS (SDS)	Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheets)
MSHA	Mine Safety and Health Administration (Loi sur l'administration de la santé et de la sécurité dans les mines)
S.O..	Sans objet (Non disponible)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut américain pour la sécurité et l'hygiène professionnelles)
NTP	National Toxicology Program (Programme de toxicologie national des États-Unis)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)
PEL	Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)
TDMD	Transport De Marchandises Dangereuses
TLV	Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
ONU (UN)	Organisation des Nations– Unies (United Nations)
SIMDUT (WHMIS)	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Workplace Hazardous Materials Information System)

Il incombe à l'utilisateur de fournir un milieu de travail sécurisé, en appliquant les informations sur la santé et la sécurité contenues dans ce document comme guide. **Maxim Chemical International Inc.** n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages ou pertes résultant de la mauvaise manipulation et de l'utilisation de ce produit.

Les informations fournies dans la FDS ont été obtenues à partir de sources récentes et sont jugées fiables.

PRÉPARÉ PAR: Service technique/Division de la réglementation DERNIÈRE MISE À JOUR: août 3, 2019